Fruits des Vergers du Moulin des Noues - pommes & poires cultivées AB Certifiés par ECOCERT

Saison automne - hiver 2026-2027

Le présent contrat règle les modalités de la vente de fruits et produits dérivés entre Les *Vergers du Moulin des Noues* à Maisdon-sur-Sèvre et les consomm'acteurs de l'AMAP de ..... Paimboeuf ..... à qui elle livre ses produits.

Saveur	Pommes	Poires	Poids du plateau
plutôt acidulée	Elstar, Pirouette, Belle de Boskoop, Rubinette, Topaz	Président Héron Concorde, Comice Conférence **suivant la récolte**	Environ 7 kg
plutôt douce	Gaïa, Gala, Golden, Melrose, Smeralda		Environ 7 kg

- La répartition des variétés de fruits dans les plateaux évolue au cours de la saison. Les pommes sont livrées dans l'ordre de maturité des variétés.
- En fin de saison, le stock de fruits s'épuisant, la distinction entre les 2 types de saveur s'amenuise.

Jus de pommes

- Jus de pomme nature ou Jus de pomme « mélange » (pom-citron, pom-agrumes, pom--agrumes-gingembre) **DDM 09/2028**

5 LIVRAISONS

- Lieu et horaires: Jeudi soir de 18 h à 19 h
- Dates : 01 octobre, 29 octobre, 26 novembre, 17 décembre, 28

- Les **plateaux et les bouteilles vides** ***(sans bouchons)*** sont **à rapporter** au producteur **à la distribution suivante**.

Engagements

- Chaque consomm'acteur doit être adhérent de l'AMAP.
- Chaque amapien effectue au moins **une permanence** sur le lieu de distribution, aide au déchargement et participe, selon ses disponibilités au fonctionnement de l'AMAP.
- Un amapien qui ne peut pas venir chercher ses produits s'arrange avec une tierce personne pour les récupérer. A défaut, les fruits seront répartis entre les personnes présentes à la fin de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Dans l'incertitude de la quantité de pommes récoltées et du nombre de contrats global, il est possible que le dernier plateau contienne des fruits et du jus avec un maximum de 4 litres par plateau.

Modalités de paiement :

- Espèces - Monekos - Chèques : 3 chèques libellés à l'ordre « Les vergers du moulin des Noues »:
  1 chèque pour les **3 premières livraisons** (sept/oct/nov)
  1 chèque pour la livraison du mois de **décembre** et **1 chèque** pour la livraison du mois de **janvier**

PRODUITS	SAVEURS	**NOMBRE par LIVRAISON**
Plateau pommes poires (+/-7kg)	Plutôt **douce**	**19€** x ... = …..
	Plutôt **acidulée**	**19€** x ... = …..
	Acidulée/douce **Mixte**	**19€** x … = ….
Jus de pomme	Nature	**2,80€/L** x …= ….
	Pom+citron/ Pom+agrumes/ Pom+agrumes+gingembre (pas de choix possible)	**3 €/L** x … = ….
		TOTAL=

Chèque n°1: 3 Livraisons sept/oct/nov
3 livraisons x …..... = ….....

Chèque n°2: Livraison décembre
1 livraison x ..... = ….....

Chèque n°2: Livraison janvier
1 livraison x ..... = ….....

Fin de contrat, démission :

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP, en cours de saison, et céder son contrat à un remplaçant.

Fait à ..... , le .....

Le consomm'acteur
Nom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Courriel : .....
Signature :

Les Producteurs
Claire Stavaux & Maël Sinoir
Les vergers du Moulin des Noues
Le Moulin des Noues
44690 Maisdon-sur-Sèvre
lesvergersdumoulin@free.fr
06.65.39.10.10